



RSA, Prime d'activité : le montant « net social » facilite vos démarches



Le montant « net social »
=
une nouvelle ligne
sur les bulletins de salaire
et un montant directement calculé
par l'employeur

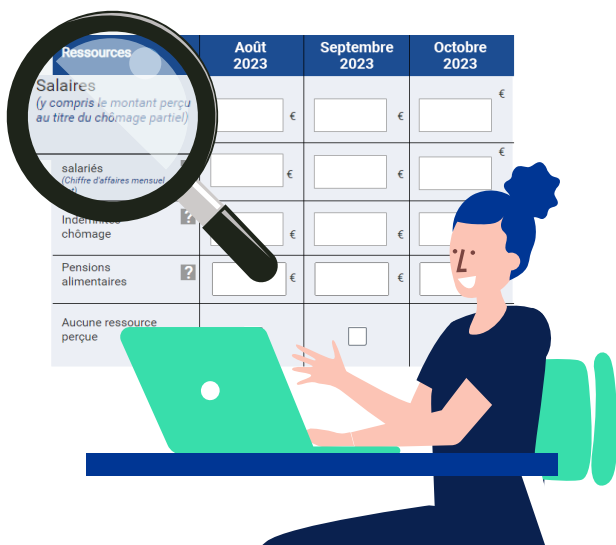


Il est progressivement visible
à partir de juillet 2023
sur les bulletins de salaire
des salariés et des fonctionnaires.

MONTANT BRUT	Valeur			
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	Base	Taux	Salarié	Employeur
Santé				
Sécurité Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire garanties frais de santé obligatoire	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Accidents du travail & maladies professionnelles	Valeur	-	-	Valeur
Retraite				
Sécurité Sociale Vieillesse plafonnée	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Sécurité Sociale Vieillesse déplafonnée	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Retraite complémentaire, CEG et CET T1	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Retraite complémentaire, CEG et CET T2	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Famille				
Assurance chômage	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Apec	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Autres charges dues par l'employeur	-	-	-	Valeur
Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	Valeur	Valeur	Valeur	-
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	Valeur	Valeur	Valeur	-
CSG/CRDS sur les revenus non imposables	Valeur	Valeur	Valeur	-
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			Valeur	Valeur
EXONÉRATIONS ET ALLÈGÈMENTS DE COTISATIONS				Valeur
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES FACULTATIVES				Valeur
Prévoyance, Incapacité, Invalidité, Décès, Autres	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Retraite supplémentaire	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
MONTANT NET SOCIAL				Valeur
REMBOURSEMENTS ET DÉDUCTIONS DIVERSES				Valeur
Frais de transports	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Titres-restaurant	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Chèques vacances	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Autres	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				Valeur
IMPOT SUR LE REVENU				Valeur
Montant net imposable				Valeur
Montant net des HC/HS/RTT exonérées				Valeur
IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
MONTANT NET A PAYER (en Euros)				Valeur
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR				Valeur

À partir du 1^{er} janvier 2024, c'est ce montant que vous devrez déclarer pour percevoir le RSA et la Prime d'activité. Vous pouvez d'ores et déjà l'utiliser s'il apparaît sur votre bulletin de salaire, mais ce ne sera obligatoire qu'en janvier.

Le RSA et la Prime d'activité sont les seules prestations concernées par l'utilisation du montant « net social ». Pour tous les autres droits Caf (Aide au logement, Aah, Paje...), il n'y a pas de changement.



> Si le montant « net social » apparaît déjà sur votre bulletin de salaire

Vous pouvez reporter ce montant sur votre demande ou votre déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA et la Prime d'activité dans la case « salaires ».

> Si le montant « net social » n'apparaît pas encore sur votre bulletin de salaire

Pas de changement ! Continuez à faire comme vous le faites habituellement pour votre demande ou votre déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA et la Prime d'activité. Le montant « net social » apparaîtra sur votre bulletin de salaire d'ici la fin de l'année et il faudra l'utiliser dès votre première déclaration de 2024.

RAPPEL. N'oubliez pas de déclarer à la Caf toutes les ressources hors salaire – rente accident du travail – maladie professionnelle, pension d'invalidité ou de vieillesse, chômage, IJ maladie, IJ maternité, pension alimentaire, revenus travailleurs indépendants...